

## Les compétences professionnelles visées

La formation proposée vise à développer diverses compétences professionnelles aujourd'hui nécessaires pour exercer le métier d'enseignant et contribuer à son évolution (cf. référentiel de compétences des enseignants – arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 – dont la compétence n° 14 « *S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel* ») :

→ la capacité d'analyse réflexive des situations professionnelles ;

→ l'approfondissement de savoirs théoriques dans des domaines disciplinaires, didactiques ou pédagogiques clés ;

→ la mise en œuvre de postures innovantes prenant appui sur les travaux de la recherche ;

→ la prise en compte approfondie des contextes scolaires ;

→ la mise en place de compétences collaboratives.

La 2<sup>e</sup> année de master se compose de six unités d'enseignement (cf. descriptif au verso).

Ces unités d'enseignement sont obtenues en partie par une validation d'acquis professionnels.



## Conditions d'inscription ( Dans la limite des places disponibles )

- Être professeur des écoles titulaire du CRPE ;
- Être détenteur d'une licence ;
- Procéder obligatoirement à une pré-inscription sur le site de la Faculté d'Éducation : [www.fde.umontpellier.fr](http://www.fde.umontpellier.fr) ;
- Frais d'inscription : 260 € ;
- Possibilité de faire le master en 2 ans par capitalisation d'UE.

### Contacts utiles

#### Service de la scolarité

Tél. 04 67 61 82 83

[fde-scolarite@umontpellier.fr](mailto:fde-scolarite@umontpellier.fr)

### Coordinateur

#### Michel Ramos

Tél. 07 79 59 44 89

[michel.ramos@umontpellier.fr](mailto:michel.ramos@umontpellier.fr)

### Sites Faculté d'Éducation

#### Site de Carcassonne

Tél. 04 68 25 16 35

[fde-site-carcassonne@umontpellier.fr](mailto:fde-site-carcassonne@umontpellier.fr)

#### Site de Mende

Tél. 04 66 49 16 22

[fde-site-mende@umontpellier.fr](mailto:fde-site-mende@umontpellier.fr)

#### Site de Montpellier

Tél. 04 67 61 82 30

[fde-infocom@umontpellier.fr](mailto:fde-infocom@umontpellier.fr)

#### Site de Nîmes

Tél. 04 66 62 84 84

[fde-site-nimes@umontpellier.fr](mailto:fde-site-nimes@umontpellier.fr)

#### Site de Perpignan

Tél. 04 68 85 15 17

[fde-site-perpignan@umontpellier.fr](mailto:fde-site-perpignan@umontpellier.fr)



Faculté d'Éducation – Université de Montpellier  
2 place Marcel Godechot  
BP 4152 – 34092 Montpellier Cedex 5  
[www.fde.umontpellier.fr](http://www.fde.umontpellier.fr)

## Master MEEF 1<sup>er</sup> degré

Métiers de l'enseignement, de l'éducation  
et de la formation 2018-2019  
pour les professeurs des écoles  
titulaires

(dans le cadre d'une démarche de validation  
des acquis)



Vous êtes professeur des écoles titulaire ?  
Vous êtes détenteur d'une licence ?

Sur chacun de ses cinq sites, la Faculté d'Éducation vous offre la possibilité d'obtenir le master professionnel « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » en accédant directement en M2 (validation des acquis).

## UE 18 et 21 : accompagnement professionnel (40h)

Ces UE, fondées sur les approches théoriques et les apports de la recherche en didactique professionnelle et dans les didactiques disciplinaires, interrogent les compétences et gestes professionnels des enseignants en analysant les différentes facettes de leur travail.

Elle se composent ensemble de :

- 20 heures de cours magistraux (10 CM de deux heures chacun) ;
- 20 heures de TD (10 TD de deux heures chacun également).

Leur évaluation est menée dans le cadre du contrôle continu sous la forme :

- d'une analyse écrite et individuelle d'une vidéo de classe (DST – devoir sur table) ;
- d'une analyse orale et collective d'une autre vidéo de classe. Elle est préparée à trois ou quatre étudiants et présentée puis discutée collectivement devant un jury.

## UE 19 et 22 : se former par la recherche (20h)

Ces UE invitent les étudiants à rencontrer les travaux de recherche des didactiques des disciplines et des sciences humaines et sociales. Elles aboutissent à la réalisation d'un mémoire. Il est le lieu par excellence de la réflexivité qui articule l'expérience pratique et les savoirs apportés par les cours et les TD des différentes UE.

Le travail de recherche et d'écriture qu'il suppose est accompagné à deux niveaux :

- par un tuteur de mémoire qui met en œuvre un accompagnement personnalisé de proximité ;
- par un séminaire de 20 heures (10 TD de 2 heures chacun) où se travaillent, dans la co-élaboration, les aspects méthodologiques de la recherche, les formes d'écriture, les modalités de recherche et de référencement bibliographique, etc.

Le mémoire, d'un volume d'environ 40 à 70 pages, peut être individuel ou donner lieu à un travail collaboratif à deux étudiants. Il fait l'objet d'une soutenance orale.

## UE 20 et 24 : projet interdisciplinaire (30h)

Ces UE visent à favoriser le développement des connaissances et des compétences professionnelles de l'enseignant **polyvalent** du 1<sup>er</sup> degré en permettant aux étudiants de se perfectionner dans différentes disciplines et par différentes entrées : épistémologique, disciplinaire, didactique, etc.

Les modalités de mises en œuvre s'inscrivent dans une démarche de projet à caractère collaboratif. Elles pourront varier selon les sites, de même que les champs disciplinaires ou interdisciplinaires proposés, par exemple :

- projets à caractère interdisciplinaire centrés sur des entrées culturelles ;
- approfondissements didactiques en relation avec un projet de classe ;
- journées thématiques à dimension partenariale.

L'évaluation de ces UE est menée dans le cadre du contrôle continu sous la forme :

- d'une évaluation individuelle sur les contenus théoriques travaillés en cours (DST – devoir sur table) ;
- d'une évaluation de la dimension projet par un écrit réflexif. Travail en groupe conseillé (DM – devoir maison).



*Le planning de ces 90 heures de cours tient compte des contraintes propres aux professeurs des écoles. Les cours ont donc lieu en dehors de leurs heures de classe, soit au début des périodes de vacances d'automne, d'hiver et de printemps soit sur des mercredis après-midi répartis tout au long de l'année.*